

COMPTE RENDU
Date de la réunion : 20 Juin 2018 Lieu : DPRPM- salle 1
Objet de la réunion : Comité de suivi des mesures de réduction et de compensation du contournement de BEYNAC – Réunion n°2

La seconde réunion du comité de suivi des mesures de réduction et de compensation s'est tenue le 20 Juin 2018 à la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM).

La liste des participants à cette première réunion est jointe en **annexe 1**.

Le support de présentation est joint en **annexe 2**.

Le présent compte rendu est diffusé à l'ensemble des participants et en mairies des 4 communes concernées par le projet.

Il est mis à disposition du public sur le site institutionnel du Conseil départemental de la Dordogne selon le lien suivant :

https://www.dordogne.fr/contournement_de_beynac/comite_de_suivi_des_mesures_de_reduction_et_de_compensation/1296-3

Cette seconde réunion a été l'occasion de procéder à :

- une présentation de l'avancement du chantier,
- une présentation de la convention cadre du 13 novembre 2017 entre le CEN-EPIDOR-Département pour la mise en œuvre des mesures compensatoires, et de la convention d'application n°1 pour l'établissement du plan de gestion et du projet d'exécution,
- un rappel des mesures de compensation prévues dans le cadre de l'opération, et une présentation (par le CEN Aquitaine et EPIDOR) des objectifs, état des lieux, pistes de réflexions pour l'établissement des plans de gestion et d'exécution,
- une présentation de la mise en œuvre des mesures de réduction sur le chantier, depuis le comité de suivi des mesures du 20 mars 2018.

Avancement du chantier

La base de vie principale du groupement d'entreprise titulaire du marché des ouvrages d'art du Pech et de Fayrac est installée dans une maison acquise par le Département pour les besoins du projet sur la Commune de Vézac.

Trois pistes de chantier ont été réalisées pour alimenter le chantier de construction des ouvrages de franchissement de la Dordogne :

- Ouvrage du Pech :
 - o en rive droite, depuis la RD 703 à Monrecour,
 - o en rive gauche, depuis la RD53 (route des Milandes).
- Ouvrage de Fayrac : en rive droite depuis la RD 703 (route de Castenaud).

Les premiers forages nécessaires au fondation de l'ouvrage du Pech ont débuté en rive droite le 07 juin et se poursuivent à ce jour.

La fouille archéologique préventive au lieu-dit « La Treille » sur la commune de Castelnaud la Chapelle, qui a débuté le 19 mars 2018, se poursuit également pour s'achever fin-juillet 2018.

Mesures compensatoires

Un rappel des 3 mesures compensatoires à mettre en œuvre a été effectué :

- restauration de la couasne du Pech,
- restauration du micro-bras mort de Fayrac,
- réouverture de l'île de Coux et Bigaroque.

Une convention cadre, en date du 13 novembre 2017, entre le Département, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN) et l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR) a contractualisé les modalités de leur mise en œuvre et leur suivi sur 30 ans.

Une convention d'application n°1, pour l'établissement du plan de gestion et du projet d'exécution a été validée en Commission permanente du Conseil départementale le 28 mai 2018. Cette convention est en cours de signatures par le CEN et EPIDOR.

Le CEN et EPIDOR chacun pour ce qui les concerne a exposé les prestations qu'ils ont déjà réalisées ainsi que les aménagements et les actions envisagés sur chaque site de compensation pour l'établissement des projets d'exécution et du plan de gestion. (Cf. annexe 2)

Mesures de réduction

Le suivi environnemental a été confié par le Département à un Assistant à Maîtrise d'ouvrage, la Société d'Etudes et de Gestion de l'Environnement et des Déchets (SEGED).

La SEGED a ainsi exposé toutes les actions menées aux fins de mise en œuvre des mesures de réduction en phase chantier, depuis le comité de suivi du 14/03/2018. (Cf. annexe 2)

Prochaine échéance :

La prochaine réunion du comité de suivi des mesures de réduction et compensation aura lieu le **Mercredi 03 Octobre 2018 - Matin**

Annexe 1- FEUILLE DE PRESENCE ET DE DIFFUSION :

Nom - Prénom	Services / Fonctions	Coordonnées mail	Présents	Diffusion
M. Arnaud DELBARY	DREAL Nouvelle Aquitaine/ SPN/DBEC/DREP	arnaud.delbary@developpe ment-durable.gouv.fr	X	X
Mme Isabelle VAUQUOIS	DREAL Nouvelle Aquitaine/ SAHC/DAP/DSP	isabelle.vauquois@develop pement-durable.gouv.fr		X
Mme Emilie DUBOIS	Agence Française pour la Biodiversité – Antenne de Périgueux	emilie.dubois@afbiodiversit e.fr		X
M. Frédéric LADEUIL	Agence Française pour la Biodiversité – Antenne de Périgueux	frederic.ladeuil@afbiodivers ite.fr	X	X
M. Eric FEDRIGO	DDT 24/ SEER/EMN	eric.fedrigo@dordogne.gou v.fr	Excusé	X
M. Hugo MAILLOS	DDT 24/ SEER/EMN	hugo.maillos@dordogne.go uv.fr	X	X
Mme Valérie LAROSIERE	DDT 24 /SEER	valérie.larosiere@dordogne.g ouv.fr	Excusé	X
M. Alain LAUMON	DDT 24 / SEER	alain.laumon@dordogne.go uv.fr	X	X
M. Philippe FAUCHET	DDT 24 / SEER	philippe.fauchet@dordogne. gouv.fr	Excusé	X
M. Thierry JULLIEN	DDT 24/ SCAT/GE	thierry.jullien@dordogne.go uv.fr	Excusé	X
Mme Céline DELRIEUX	DDT 24/ SCAT	celine.delrieux@dordogne.g ouv.fr	Excusée	X
M. Eric BRANDT	ONCFS	eric.brandt@oncfs.gouv.fr		X
M. Frédéric FERRANDON	ONCFS	frederic.ferrandon@oncfs.g ouv.fr		X
M. Richard GENET	ARS / Santé Environnement	richard.genet@ars.sante.fr	X	X
M. Emmanuel ROLLAND	ARS / Santé Environnement	emmanuel.rolland@ars.sant e.fr		X
M. Roland THIELEKE	EPIDOR	r.thieleke@eptb- dordogne.fr		X
M. Frédéric MOINOT	EPIDOR	f.moinot@etpb-dordogne.fr	X	X
M. Maxime COSSON	Conservatoire des Espaces Naturels – Antenne Dordogne	m.cosson@cen-aquitaine.fr	X	X
M. Vincent LABOUREL	Conservatoire des Espaces Naturels – Antenne Dordogne	v.labourel@cen-aquitaine.fr		X
M. Jacky BESSE	Fédération départementale des pêcheurs de la Dordogne - Administrateur	besse.jacky@wanadoo.fr		X

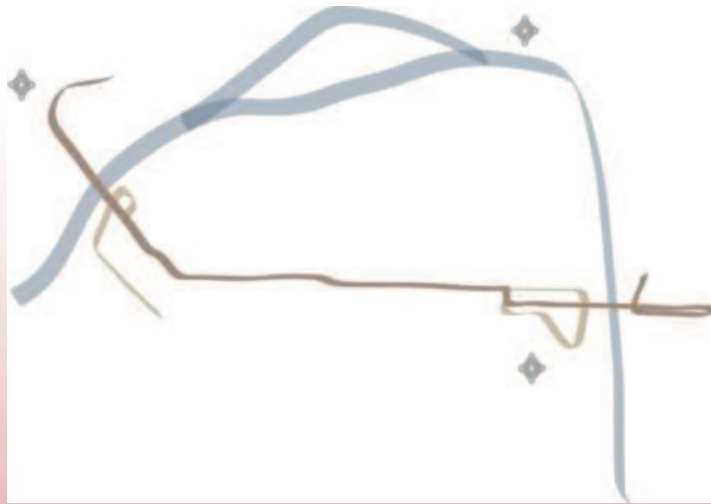
M. Jean-Marie RAMPNOUX	Fédération départementale des pêcheurs de la Dordogne	federation.peche.24@gmail.com		X
M. Vincent PETIT	SETEC / TPI	vincent.petit@tpi.setec.fr	X	X
M. Olivier BRUANT	SETEC / TPI	olivier.bruant@tpi.setec.fr		X
M. Florent MARIE	Coordinateur environnement - SEGED	fmarie@seged-environnement.com	X	X
Mme Stéphanie ALEZIER	Coordinateur environnement - SEGED	salezier@seged-environnement.com	X	X
M. Marc BECRET	CD 24 / Directeur Général des services	m.becret@dordogne.fr		X
M. Sébastien DE MAZERAT	CD 24 / Directeur Général Adjoint de l'Aménagement et des Mobilités	s.de-mazerat@dordogne.fr		X
Mme Isabelle ALBRAND	CD 24 / Directrice du Patrimoine Routier Paysager et des Mobilités (DPRPM)	i.albrand@dordogne.fr		X
M. Jacques FOREST	CD 24 / DPRPM / Pôle Maîtrise d'Ouvrage	j.forest@dordogne.fr	X	X
Mme Delphine FAUCHER	CD 24 / DPRPM / Service Ordonnancement Pilotage et Coordination	d.faucher@dordogne.fr	X	X
Mme Laure ROUSSELLE	CD 24 / DPRPM / Service Ordonnancement Pilotage et Coordination	l.rouselle@dordogne.fr	X	X
Mme Raphaëlle DEFFREIX	CD 24 / DPRPM / Service Ordonnancement Pilotage et Coordination	r.deffreix@dordogne.fr	X	X
M. Guy DAUVIGIER	CD 24 / DPRPM / Unité d'Aménagement de Sarlat	g.dauvigier@dordogne.fr		X
Mme Martine GRAMMONT	CD 24 / Directrice de l'Environnement et du Développement Durable	m.grammont@dordogne.fr	X	X
M. Stéphane WAGNER	CD 24 / DEDD / Mission développement durable	s.wagner2@dordogne.fr	Excusé	X
M. François FOURNIER	CD 24 / Chargé de Mission contournement de Beynac	f.fournier@dordogne.fr		X
M. Sébastien BISSON	CD 24 / DPRPM / Pôle Maîtrise d'Œuvre	s.bisson@dordogne.fr	X	X
M. Jean – Marie SUBRENAT	CD 24 / DPRPM / Pôle Maîtrise d'Œuvre	jm.subrenat@dordogne.fr		X
Mme Mathilde REGEARD	Cd 24 / Service Départemental d'Archéologie	m.regeard@dordogne.fr		X
M. Jean-Pierre CHAUMEL	CD 24 / Responsable Adjoint Unité d'Aménagement de Sarlat	jp.chaumel@dordogne.fr		X

M. Daniel BEAUVOIS	CD 24 / DPRPM / Pôle Paysages et Espaces Verts	d.beauvois@dordogne.fr		X
--------------------	---	------------------------	--	---

Prénom - Nom	Fonction	Diffusion
M. Jean Marie CHAUMEL	Maire de Saint Vincent de Saint Vincent de Cosse	X
Mme Marie-Françoise ROUBERGUE	Maire de Castelnaud la Chapelle	X
M. Jean Claude CASTAGNAU	Maire de Vézac	X
M. Alain PASSERIEUX	Maire de Beynac et Cazenac	X

Annexe 2- DIAPORAMA

COMITÉ DE DE SUIVI DES MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION CONTOURNEMENT DE BEYNAC



CSMRC n°2 du 20 JUIN 2018

Beynac

Auteur : DPRPM/ PMOA/SOPC

20-06-2018

ORDRE DU JOUR

0 - AVANCEMENT DU CHANTIER

1 - MESURES COMPENSATOIRES :

- 1-A Présentation de la convention d'application n°1, pour l'établissement du plan de gestion et du projet d'exécution (CD 24)
- 1-B Pistes de réflexions pour l'établissement du plan de gestion et du projet d'exécution (CEN/EPIDOR)

2 - MESURES D'ÉVITEMENT ET DE REDUCTION :

Présentation des mesures réalisées depuis le comité de suivi du 14/03/2018 (SEGED)

Beynac

Auteur : DPRPM/ PMOA/SOPC

20-06-2018

2

Contournement de Beynac

Vue d'ensemble



Vue depuis le château de Beynac vers Fagnac

Vue depuis le château de Montignac vers Fagnac



Vue en plan de l'ensemble du projet 1/3000P



Vue depuis le château de Montignac vers Fagnac

Vue depuis le château de Fagnac



Coupe longitudinale

0+00

Beynac

Auteur : CD 24 / DPRPM

20/06/2018

3



AVANCEMENT CHANTIER



Beynac

Auteur : DPRPM/ PMOA/SOPC

20-06-2018

4

AVANCEMENT CHANTIER



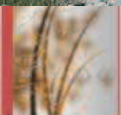
Beynac

Auteur : DPRPM/ PMOA/SOPC

20-06-2018

5

AVANCEMENT CHANTIER



Beynac

Auteur : DPRPM/ PMOA/SOPC

20-06-2018

6

AVANCEMENT CHANTIER



Beynac

Auteur : DPRPM/ PMOA/SOPC

20-06-2018

7

AVANCEMENT CHANTIER



Beynac

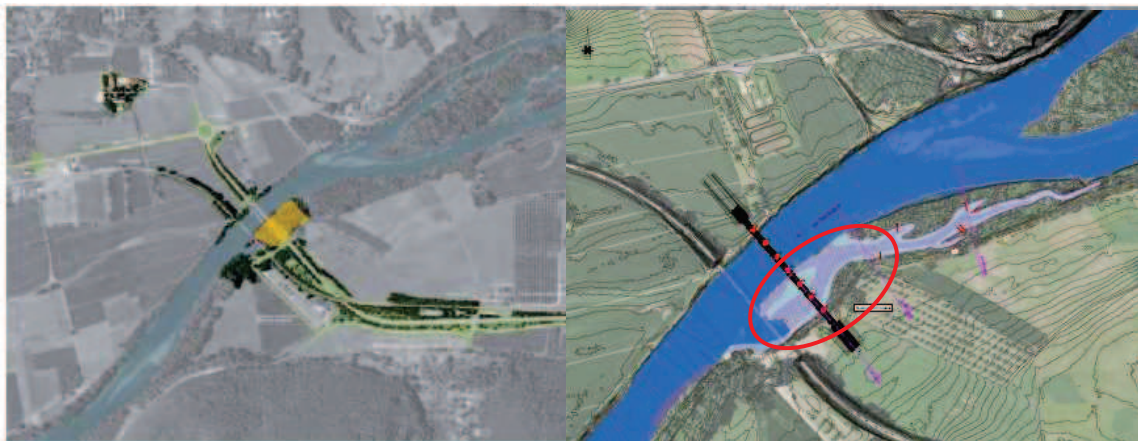
20-06-2018

8

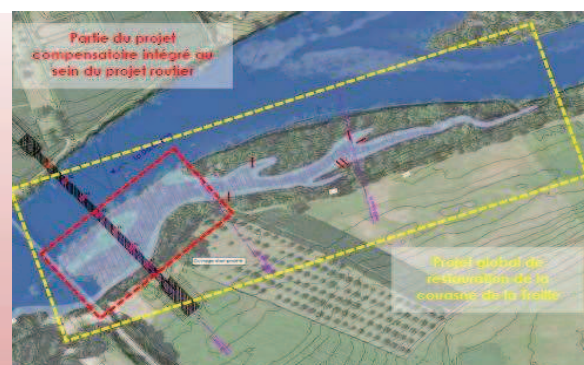
Rappel des 3 mesures compensatoires :

- la restauration d'un bras mort (couasne) en rive gauche de la Dordogne au niveau de la ripisylve du Pech sur la Commune de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE,
- la restauration d'un bras mort (couasne) en rive droite de la Dordogne au niveau de l'ouvrage de Fayrac sur la Commune de VEZAC,
- la réouverture d'un ilot de la Dordogne sur la Commune de COUX ET BIGAROQUE.

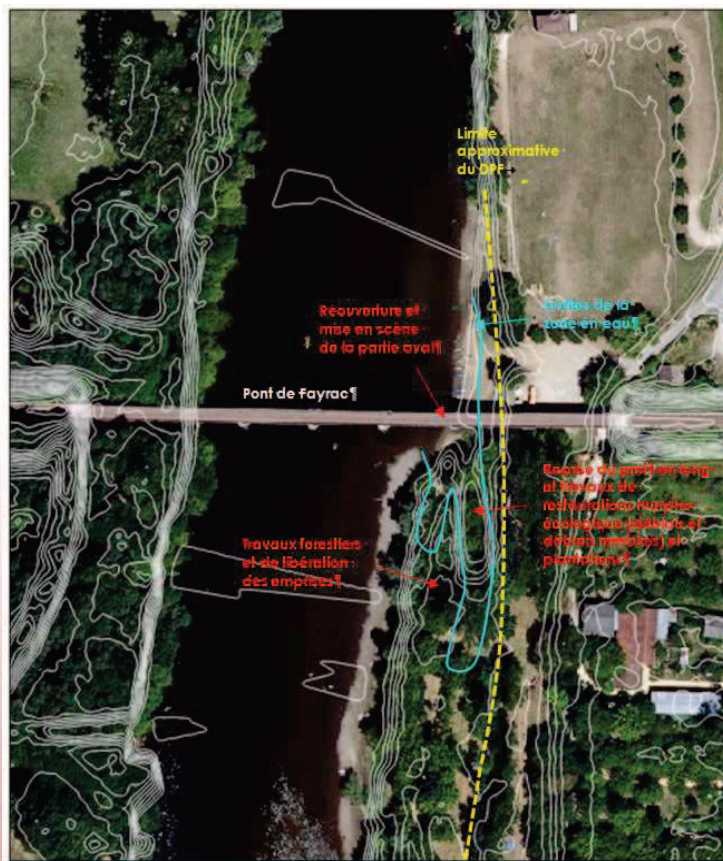
La couasne du Pech



Carte 24 : Site de la ripisylve du Pech en orange (Setec, 2016)



La micro-couasne de Fayrac



L'île du Coux et Bigaroque



Carte 25 : Site de Coux et de Bigaroque

1 A – MESURES COMPENSATOIRES

Convention cadre du 13 novembre 2017 entre le CEN-EPIDOR-
Département pour la mise en œuvre des MC

Acteurs

- **CEN** : suivi scientifique et bilans annuels
- **EPIDOR** : réalisation des travaux et contributions
- **Département** : obligation de résultat et financement
- **Comité de pilotage** = comité de suivi des MRC prévu par l'arrêté du 29 janvier 2018 : validation des actions et suivis

1 A – MESURES COMPENSATOIRES

Convention cadre du 13 novembre 2017

Calendrier

- **Fin 2018** : élaboration du projet d'exécution et plans de gestion
- **Septembre 2019 à février 2020** : Mise en œuvre des mesures compensatoires - après réalisation des ouvrages d'art du Pech et de Fayrac
- **2020-2050** - Suivi scientifique et actions correctrices éventuelles
 - année N+3 : première évaluation et réorientation du plan de gestion le cas échéant,
 - années N+8, N+13, N+18, N+23, N+28 : évaluations quinquennales,
 - Année N+30 : fin de suivi.

Convention cadre du 13 novembre 2017

Évaluation

Projet d'exécution et plan de gestion (CEN + EPIDOR)	30.000 € TTC
Mesures de compensation du Pech (EPIDOR)	100.000 € TTC
Mesures de compensation de Fayrac (EPIDOR)	60.000 € TTC
Mesures de compensation de COUX ET DE BIGAROQUE (EPIDOR)	85.000 € TTC
Suivi des mesures compensatoires (CEN)	35.000 € TTC
Provision pour réorientation plan de gestion (actions)(EPIDOR)	20.000 € TTC
TOTAL	330.000 € TTC

Convention d'application n°1 pour l'établissement du plan de gestion et du projet d'exécution :

- Validée en commission permanente du 28 mai 2018
- En cours de signature par les partenaires : EPIDOR et le CEN

CALENDRIER

- 29 janvier 2018 : arrêté préfectoral AU IOTA
- 14 mars 2018 : Comité de suivi des MRC n°1: présentation générale de l'opération, du calendrier et du management environnemental
- 17 avril 2018 : réunion préparatoire CEN-EPIDOR-CD24
- 29 mai et 15 juin 2018: visite des sites de compensation
- 20 juin 2018 : Comité de suivi des MRC n°2: présentation d'une première ébauche des projet d'exécution et plan de gestion
- Fin Septembre 2018 : Comité de suivi des MRC n°3: approbation et validation des projet d'exécution et des orientations de gestion
- 15 novembre 2018 : livraison du projet d'exécution et du plan de gestion provisoire.
- Fin d'année civile 2018 : les Parties devront être en mesure de lancer la phase de consultation des entreprises aux fins de réalisation des actions proposées -> convention d'application n°2
- Juin 2019: finalisation du plan de gestion de l'île de Coux suite aux inventaires avifaune du printemps 2019

COÛT : 50 000 € TTC (projet d'exécution et plan de gestion)

- prestations dévolues à EPIDOR : 22 500 € TTC (établissement des profils en travers et profils en long, plans, DCE (RC, AE,CCAP, CCTP avec garantie entreprise sur 3 ans, BPU) dont calage hydraulique en lien avec la convention éclusées)
- prestations dévolues au CEN : 27 500 € TTC

PRESTATIONS RÉALISÉES PAR LE CEN :

- Ile de Coux : Inventaires acoustiques sur les chiroptères et identification des arbres gîtes, inventaires avifaune, odonates, mise à jour espèces végétales protégées et invasives, compléments en 2018 pour l'avifaune;
- Couasne du Pech: inventaires avifaune, odonates, mise à jour espèces végétales protégées et invasives;
- Couasne de Fayrac: recensement des arbres gîtes potentiels à chiroptères dans la ripisylve pour les travaux de restauration;
- Ensemble du tracé: Installation de pièges photographiques pour évaluer la présence de grande et petite faune sur des corridors potentiels (consultation FDC, ACCA, ONCFS pour installation);
- Production cartographique et documentaire,
- Participation aux réunions et comités de suivi initiés par la Département,
- Accompagnement du maître d'ouvrage auprès des services de l'Etat
- Rédaction du projet d'exécution et du plan de gestion, compilation des données et remise des documents définitifs

PRESTATIONS RÉALISÉES PAR EPIDOR :

- Fourniture d'études documentaires existantes (inventaire Loutre, DOCOB...),
- Etablissement des profils de bras morts fonctionnels, à partir des expériences passées (**en lien avec les engagements de la convention éclusées et des suivis des bras morts**)
- Gestion des sédiments à prévoir à replacer dans la section (proposition d'EPIDOR + inventaires CEN pour limiter l'impact)
- Proposition d'un projet d'exécution en fonction des expériences récentes d'EPIDOR pour des travaux similaires,
- Recours et prise en charge d'une expertise ou prestation extérieure éventuelle,
- Production cartographique et documentaire,
- Participation aux réunions et comités de suivi initiés par la Département,
- Accompagnement du maître d'ouvrage auprès des services de l'Etat

1 B – MESURES COMPENSATOIRES

Rappel des objectifs des 3 mesures compensatoires :

1 – La couasne du Pech

Espèces cibles :

- Cortège de chiroptères lié aux milieux forestiers ;
- la Loutre d'Europe ;
- le Cortège d'oiseaux lié aux milieux boisés ;

Aménagements prévus sur une surface d'environ 1,9 ha.

Rappel des objectifs des aménagements sur ce site :

- la conservation d'arbres à cavités et des interventions permettant de créer des cavités afin de favoriser les chiroptères arboricoles et les oiseaux des milieux boisés,
- la réduction de la dynamique de colonisation de l'Erable negundo et des espèces invasives au sein de la ripisylve,
- la revitalisation des habitats favorables aux espèces emblématiques des abords de la Dordogne, et en premier lieu à la Loutre d'Europe et les odonates, par réouverture des bras morts et aménagement des berges au droit du viaduc du Pech.

1 B - MESURES COMPENSATOIRES

2 - L'île du Coux et Bigaroque

Îlot au sein de la Dordogne situé à 12 km en aval du projet, appartenant au Domaine Public Fluvial.

Espèces cibles : espèces d'oiseaux de milieux ouverts et semi-ouverts, oiseaux forestiers et chiroptères

Rappel des objectifs des aménagements sur ce site (6,7ha):

- Travaux sur le secteur en voie d'enfrichement sur 4,7 ha puis entretien favorisant les espèces cibles,
- Conversion de la peupleraie sur une surface de 2 ha, puis réaménagement du site et entretien favorable aux espèces cibles

1 B - MESURES COMPENSATOIRES

3 - La micro-couasne de Fayrac

Espèce cible : espèce piscicole et notamment le Brochet

Recréation d'environ 1000m² de frayère potentielle à Brochets:

- réouverture du bras par l'aval de manière à garantir des niveaux d'eau plus propices au frai Approfondissement de l'ordre de 1 mètre du fond du lit actuel (terrassment en déblai et évacuation d'environ 1000 à 1500 m³ de matériaux) ;
- mise en lumière du site, pour optimiser les chances de réapparition d'herbiers aquatiques comme support de ponte ;
- Restauration morphologique de la configuration physique des berges et mise en scène du fond du lit = terrassment en déblai remblai sur une trentaine de mètres de large au maximum (environ 500 m³) ;
- Plantations d'environ 250 mottes de plantes héliophytes et mise en scène d'une dizaine de souches d'arbres abattus.

1 B - MESURES COMPENSATOIRES

Visite des sites de compensation le 29 mai 2018 :



1 B - MESURES COMPENSATOIRES

La micro-couasne de Fayrac (état des lieux)



Couasne déconnectée à 100 m³/s, présence d'une poche en eau piégeuse



Foyer de bambous

Beynac

20-06-2018

25

1 B - MESURES COMPENSATOIRES

La couasne du Pech (état des lieux)



Couasne connectée sur sa partie avale seulement



Secteur déconnecté au débit moyen



Raisin d'Amérique

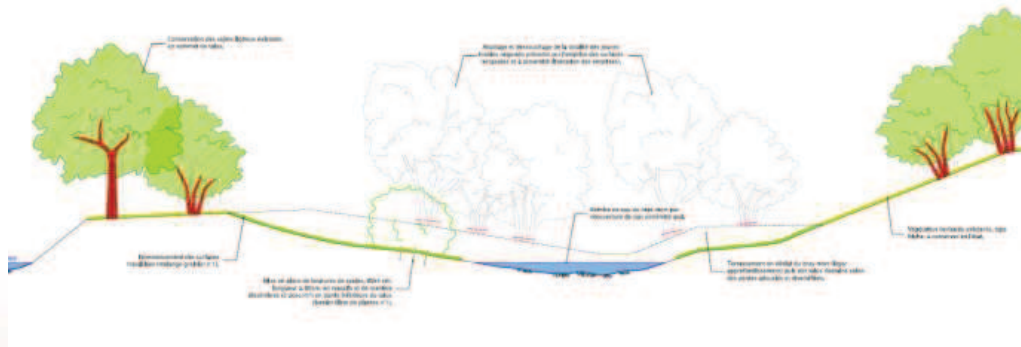
Beynac

20-06-2018

26

1 B – MESURES COMPENSATOIRES

Pistes de réflexions pour l'établissement des projets d'exécution :



- Abattage et dessouchage des érables negundo présents sur l'emprise des surfaces
- Traitement des foyers d'espèces invasives (foyer de bambous sur bras de Fayrac, raisin d'Amérique sur Pech)
- Terrassement en déblai du bras mort (léger approfondissement) puis des talus riverains selon des pentes adoucies et diversifiées
- Les matériaux issus du déblai seront selon leur qualité réinjectés dans le profil physique de la rivière
- Remise en eau des bras morts par réouverture de l'extrémité aval
- Végétalisation pour constituer une ceinture végétale propice à la fraie piscicole et aux odonates

1 B – MESURES COMPENSATOIRES



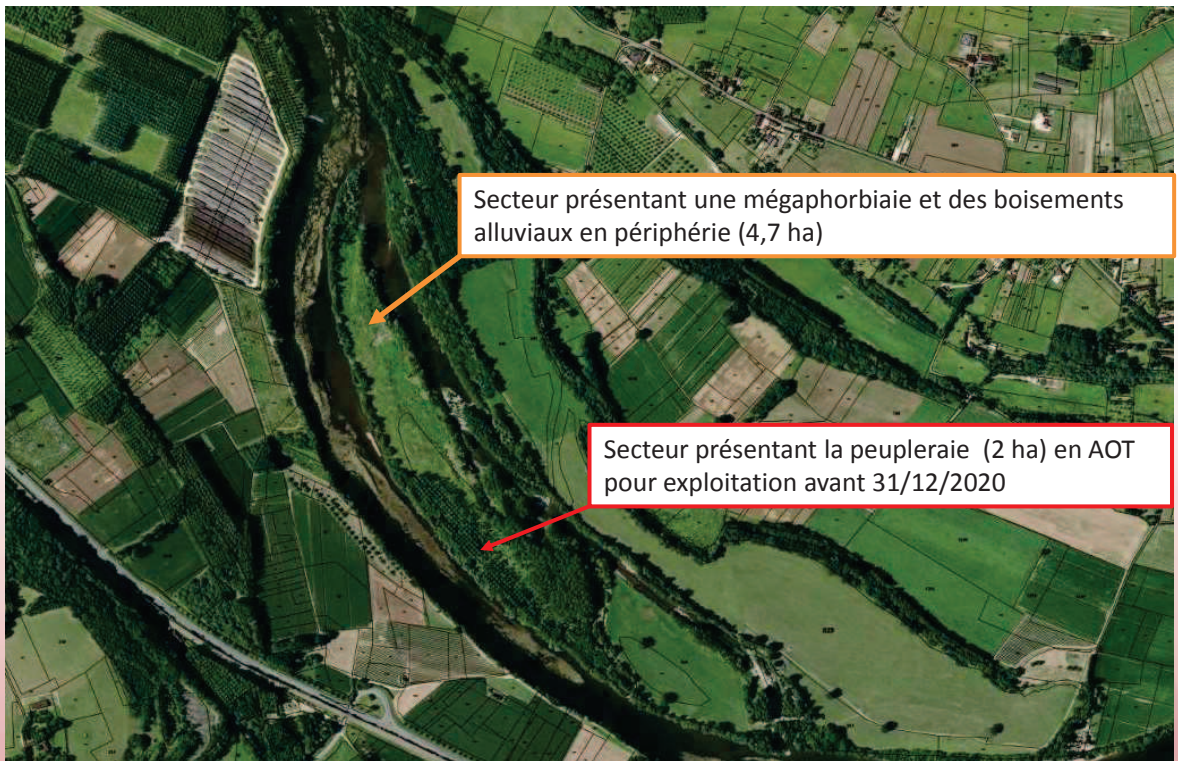
Vue en juillet et octobre 2016 du site récemment restauré de la gravière de Veyrignac, montrant la juxtaposition d'habitats favorables à la faune et la flore amphibie



Vue en juin 2018 du site de la gravière de Veyrignac, montrant la ceinture d'hélophyte 2 ans après travaux (habitats favorables aux odonates)

1 B – MESURES COMPENSATOIRES

L'île du Coux et Bigaroque (état des lieux)



Secteur présentant une mégaphorbiaie et des boisements alluviaux en périphérie (4,7 ha)

Secteur présentant la peupleraie (2 ha) en AOT pour exploitation avant 31/12/2020

1 B – MESURES COMPENSATOIRES

L'île du Coux et Bigaroque (état des lieux)



Présence d'anses en eau fonctionnelles à 100 m³/s (habitats propices pour les odonates et populations amphibiennes)



Terrasse haute colonisée par une végétation d'annuelles



2 foyers de renouées du japon

Pistes de réflexion pour l'établissement du plan de gestion et du projet d'exécution

➤ Oiseaux :

➤ Pour les milieux forestiers :

- le Pic noir,
- le Milan noir ;

➤ Pour les milieux ouverts :

- la Pie-grièche écorcheur, contactée nicheuse en 2012 (1 couple sur le tracé) et pas en 2016,
- la Chevêche d'Athéna et la Fauvette grisette (espèces bien représentatives et nidification confirmée en 2016);

➤ Chauves-souris :

- la Pipistrelle pygmée pour les milieux forestiers, espèce éclectique non retrouvée en 2016,
- la Pipistrelle de Kuhl/ Barbastelle d'Europe, espèces fortement forestières et confirmées en 2012 et 2016 avec un gîte connue à proximité pour la Pipistrelle de Kuhl. Ces espèces ont pour habitude d'utiliser plusieurs gîtes arboricoles dans un rayon restreint.

Extraits des études antérieures:


Légende

Périmètre d'étude


 Aire d'étude

 Emprise projet

Gîtes potentiellement favorables aux Chiroptères

 Arbres remarquables

Gîte avéré aux Chiroptères

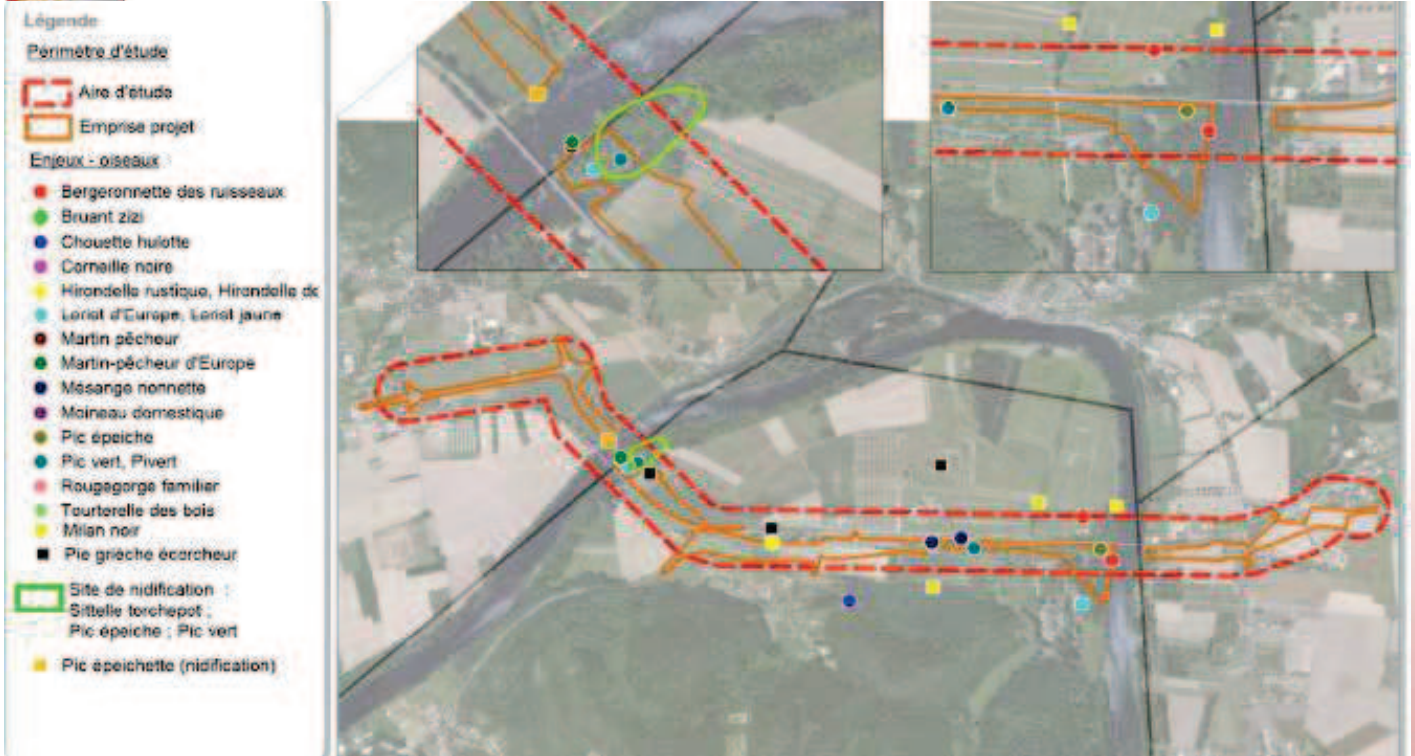
 Arbre remarquable à Pipistrelle de Kuhl (20 à 25 ind.)



Espèce	Nb ind. Observé en gîte	Nb de contact total sur la zone d'étude	Secteur de contact
Minioptère de Schreibers	2	18	Cavités naturelles en gîte et en déplacement sur l'ensemble du linéaire d'étude.
Murin à moustache	0	68	Boisements ripisylvatiques (franchissement 1)
Petit rhinolophe	4	1	Gîte en cavité naturelle et en chasse niveau des boisements ripisylvatiques (franchissement 1)
Grand murin	1	0	Cavité naturelle
Pipistrelle de Nathusius	0	31	Sur l'ensemble du linéaire d'étude
Barbastelle d'Europe	0	23	En chasse et potentiellement en gîte au niveau des boisements ripisylvatiques
Oreillard gris	0	6	Sur l'ensemble du linéaire d'étude
Grand rhinolophe	5	0	Cavité naturelle
Sérotine commune	0	8	Sur l'ensemble du linéaire d'étude
Vespadère de Savi	0	9	Globalement présent sur l'ensemble du linéaire, essentiellement en transit
Murin à oreille échancrées	0	2	Boisements ripisylvatiques
Pipistrelle de Kuhl	25-30	5609	Sur l'ensemble du linéaire d'étude
Murin de Daubenton	0	3436	En chasse au dessus des plans et cours d'eau (franchissement 1 et 2)
Noctule de leislser	0	31	Plaine de Faynac
Pipistrelle commune	0	760	Sur l'ensemble du linéaire d'étude
Pipistrelle pygmée	0	1200	Omniprésente proche des zones humides
Rhinolophe euryale	1	0	Cavité naturelle

1 B – MESURES COMPENSATOIRES

Extraits des études antérieures:

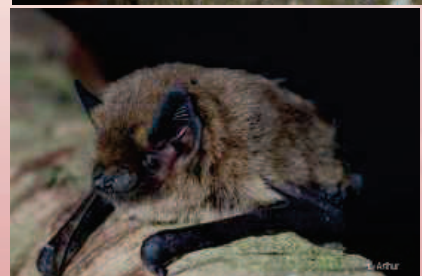


1 B – MESURES COMPENSATOIRES

Planche photographique:



Photo : E. Durand / NATURALIA



2 – LES MESURES DE REDUCTION

Les marchés de travaux en cours

- *OA du Pech et de Fayrac : février 2018 à mars 2020*
Grpt Bouygues TPRF - MAEG
- *Fouille archéologique de la Treille : 19 mars à fin juillet 2018*

ENT TALLET et Fils

- *Pont rail des Milandes : octobre 2018 à fin juin 2019*
(ripage du pont le 1er week-end de mai 2019)

Grpt Bouygues TPRF - Laurière

- *Dévoisement de la RD53-VC de Castelnaud : de septembre à novembre 2018*

En cours

2 - PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE REDUCTION DEPUIS LE 20/03/2018

Suivi environnemental SEGED chantier OA et Fouilles de la Treille du 20/03/18 au 15/06/18

- Des visites de chantier associées à une fiche de contrôle environnement ont été réalisées
 - 8 sur le chantier fouilles de la Treille et 7 sur chantier OA
 - Une visite hebdomadaire depuis mi-mai
- 3 Bilans mensuels environnement transmis (mars à mai)
- Pour chantier OA : 20 fiches d'observations (n°23 à 42) réalisées concernant les documents liés au PRE, PIC, planning environnement, assainissement provisoire, contrôle qualité des eaux...

PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE REDUCTION DEPUIS LE 20/03/2018

- Repérage zones sensibles sur Pech rive gauche et Fayrac rive gauche secteur chantier de déboisement (sept 2018) :
 - 16/05/18 et 13/06/18 : Arbres à enjeu Chiroptères, cartographie espèces invasives, présence espèces protégées (Amphibiens, Reptiles...)
- Pour fin juin :
 - Rédaction du compte rendu (avec cartographie espèces invasives...)
 - Mise en forme de fiches espèces (protégées et invasives) et recommandations pour la phase chantier

PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE REDUCTION DEPUIS LE 20/03/2018

- Points sensibles :
 - Demande d'installation de barrière petite faune sur Fayrac rive droite sur la clôture le long de la piste
 - Assainissement provisoire



Pech rive gauche



Fayrac rive droite



Pech rive droite

PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE REDUCTION DEPUIS LE 20/03/2018

- Chargé environnement Bouygues : Valentin Geneste :
 - Journal environnement hebdomadaire
 - Présentation aux entreprises : livret d'accueil et ¼ sensibilisation hebdomadaire
 - Suivi qualité des eaux
- Pour fin juin :
 - Mise à jour des documents en conformité avec les plans d'assainissement provisoire (PRE, PPE, PIC)
 - Mise à jour du livret d'accueil entreprise et intégration des fiches espèces SEGED (protégées et invasives)

PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE REDUCTION DEPUIS LE 20/03/2018

- Suivi quotidien de la qualité des eaux de la Dordogne :
 - 4 points de prélèvements (MES, O2) par ouvrage
 - Représentation graphique hebdomadaire à venir dans le journal environnement



PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE REDUCTION DEPUIS LE 20/03/2018

- Suivi des piézomètres SNCF
 - P1 = Milieu emprise Milandes
 - P2 = Côté talus SNCF

Date	Niveau de la nappe (m NG)	Hauteur relevée (m)	Niveau tête de piézo (m NGF)	55,35
23/04/2018	60.90	4.45	Niveau TN piézo (m NGF)	54,75
02/05/2018	60.71	4.64		
11/05/2018	60.65	4.70		
15/05/2018	60.60	4.75		
25/05/2018	60.49	4.86		
31/05/2018	60.48	4.87		
08/06/2018	60.53	4.82		

- Pas de rejet, aucune anomalie